

CHAMPIONNAT 2008 DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE PARIS

(Epreuve en Brut)

1 ^{ère} DIVISION				PROMOTION
157	BOUYGUES	647	ALCATEL VELIZY	Sur inscriptions
173	SUEZ	791	BULL SPORT	
176	PEUGEOT	812	AGJSEP PARIS	
189	ESAM EADS	843	POLICE NATIONALE	
194	CREDIT AGRICOLE	1124	BOURSE	
209	IBM	1224	ES RENAULT	
210	MBDA	1332	BANQUE PALATINE	
244	SOCIETE GENERALE	1552	TECHNOCENTRE RENAULT	
312	ORTF	1833	CISCO	
338	AXA	1910	RATP	
QUALIFICATION				
DATE	Samedi 5 avril			Samedi 5 avril
TERRAIN	Golf de la LA BERTICHERE			ISLE ADAM
BARRAGES				
DATE	Samedi 10 mai			
TERRAIN	Golf de GUERVILLE			
¼ FINALES				
DATE	Samedi 31 mai			
TERRAIN	Golf du Château de La CHOUETTE			
½ FINALES & play down 1 ^{ère} division				
DATE	Samedi 6 septembre			
TERRAIN	Golf de l'ISLE ADAM			
FINALES				
DATE	Samedi 13 octobre			
TERRAIN	Golf du Château de La CHOUETTE			

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

ASSOCIATIONS :

Les associations doivent être affiliées à la FFGolf et être à jour de leurs redevances annuelles fédérale, et de ligue.

Une seule équipe par association.

MEMBRES DES EQUIPES :

- L'index pris en compte sera celui de la veille du jour de l'épreuve.
- Etre membre de l'association corporative d'entreprise, qu'il ou qu'elle représente et être licencié à la Fédération Française de Golf **avant le 1^{er} avril 2008 - Interdiction de participation avec une licence (indépendant). Les joueurs corporatifs licenciés dans un club avec terrain devront avoir été enregistrés comme membre de l'association sportive d'entreprise qu'ils représentent (voir procédure par l'extranet)**
- Etre salarié(e) titulaire de l'établissement dont dépend l'association corporative. Cette qualification devra être certifiée par le Président de la section golf de l'association (cf. liste des joueurs potentiels).
- Certificat Médical : Les joueurs et joueuses engagés devront avoir fait enregistrer par leur club de licence, un certificat de non contre indication à la pratique du golf, délivré par un médecin de leur choix (Réf Vademecum des Clubs).

ENGAGEMENTS

L'inscription des équipes devra se faire par courrier auprès de la Ligue de Paris (*voir dossier ci-joint*). Pour le championnat promotion, le nombre d'équipes est limité à 30 (ordre d'arrivée des inscriptions). **La liste des joueurs potentiels devra être documentée sous extranet (<http://fleole.ffgolf.org/netligue/>) avant le 5 mars 2008. Mais, évolution importante, vous pourrez faire évoluer la liste de vos joueurs tout au long de la saison. Pour chaque épreuve, c'est la liste à jour au lundi précédant le jour de la compétition qui sera prise en compte.**

- Les droits d'inscription, fixés **35 €**, par équipe, doivent parvenir à la ligue, à l'adresse suivante : Ligue de Paris de Golf, 1 av du golf, 78114 Magny les Hameaux
Tel : 01 47 41 66 66 - Fax : 01 47 41 66 67, au plus tard le **7 février 2008**.
- Les greenfees Equipe devront être envoyés une semaine avant la compétition au Golf d'accueil, accompagnés de la liste des départs. Un reçu vous sera remis.
- Les heures de départ, établies par le golf d'accueil au moins 48 h avant l'épreuve, seront données de façon non nominative par téléphone **qu'aux associations qui auront réglé le droit de jeu équipe**.
- Les équipes qui déclareront forfait (par e-mail auprès du golf d'accueil avec copie à la Ligue) à moins de 7 jours de l'épreuve devront s'acquitter du green fee équipe auprès du golf d'accueil sous peine de ne pas être admis à disputer le championnat l'année suivante.

FORME DE JEU (voir règlement général fédéral)

COMPOSITION DES EQUIPES : Equipes de **4** joueurs ou joueuses maximum, **d'index « individuel » inférieur à 21,5** et dont le total doit être égal ou inférieur à **72,0**.

Marques de départ : **Blanches**, pour les Messieurs – **Bleues**, pour les Dames.

Phase de qualification :

4 simples / strokeplay brut / 18 trous.

Le total des 3 meilleurs scores sera retenu. Il est exigé 3 scores au moins, sous peine de disqualification. En cas d'ex aequo les équipes seront départagées en comparant le plus mauvais des 4^{èmes} scores, puis le plus mauvais des 3^{èmes} scores, puis le meilleur score, puis le 2^{ème} meilleur score, etc (une non participation d'un joueur est considérée comme le plus mauvais score).

Les équipiers pourront jouer dans un ordre quelconque, en se présentant aux organisateurs, une demi-heure avant l'heure de départ prévue pour leur équipe.

1^{ère} division :

- les 4 premières équipes sont qualifiées directement pour les ¼ de finale
- les équipes classées de la 5^{ème} à la 12^{ème} place disputent un barrage pour accéder aux ¼ de finale
5 v 12 ; 8 v 9 ; 7 v 10 ; 6 v 11
- les équipes classées de la 13^{ème} à la 20^{ème} place disputent un barrage pour rester en 1^{ère} division (play down)
13 v 20 ; 16 v 17 ; 15 v 18 ; 14 v 19.

Promotion :

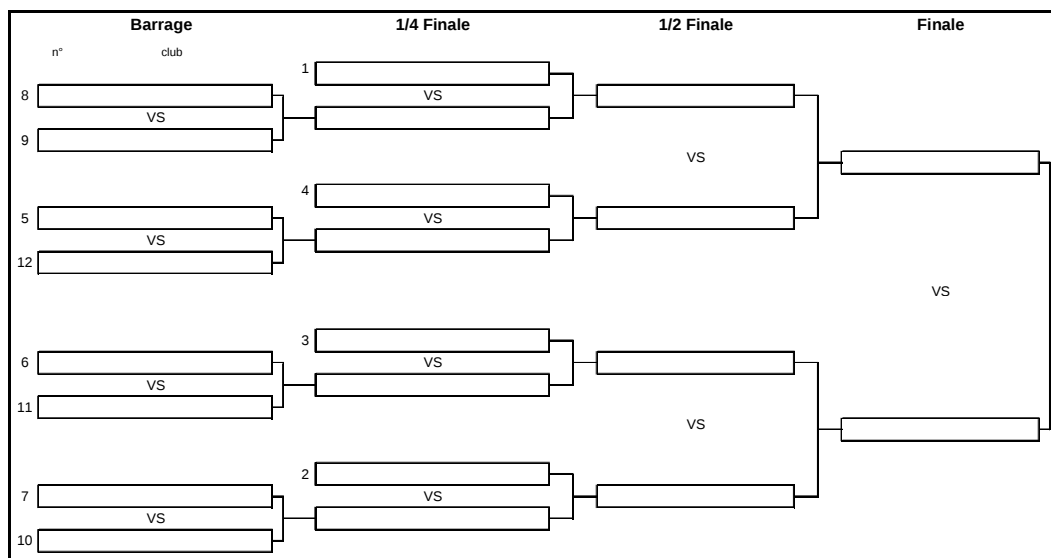
- les 4 premières équipes sont qualifiées directement pour les ¼ de finale
- les équipes classées de la 5^{ème} à la 12^{ème} place disputent un barrage pour accéder aux ¼ de finale
5 v 12 ; 8 v 9 ; 7 v 10 ; 6 v 11

Phase de finale (barrage, ¼, ½ et finale):

1 foursome et 2 simples sur 18 trous :

La composition du foursome est libre. Les équipiers en simples, joueront dans l'ordre croissant de leur index. Aucun match ne pourra être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne, sauf si le résultat est déjà acquis pour une équipe.

Tableau de match play :



CONSTITUTION DES DIVISIONS CORPORATIVES DE LIGUE 2008

Montée et descente dans les divisions :

En 1^{ère} division, les perdants du play down descendent en promotion pour 2009, les autres équipes restent en division 1.
En promotion, les vainqueurs des ¼ de finales doivent disputer les ½ finales et éventuellement la finale pour valider leur montée en 1^{ère} division en 2009.



PRIX

Il est décerné un titre de champion de ligue par division. Les trophées seront remis le jour de la finale, aux clubs vainqueurs, et leur seront confiés pour un an. Les répliques remises en même temps, resteront la propriété des clubs. Des médailles individuelles récompenseront les joueurs des équipes finalistes.

COMITE DE L'EPREUVE

Le comité de l'épreuve sera composé :

- d'un membre de la commission corporative de la Ligue de Paris,
- d'un membre de la commission sportive du golf d'accueil,
- de l'arbitre de Ligue, désigné pour l'épreuve,
- de l'administrateur de tournoi de Ligue.